

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 05 JUILLET 2012

L'an deux mille douze et le cinq juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29/06/2012, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard DAIGNY, Maire.

Présents : Mmes & Mrs André LESCUREUX, Jean-Michel DAMAY, Françoise GAUTHIER, Bernadette PATTE, Benoit THIBAUT, Sandrine DESSEAUX, Estelle CLEUET et Philippe BARBIER,

Absents : Mmes & Mrs Jacques-Marie GORET, Eric GALLY excusé, , Olivier CATEL-DOBEL, Corinne BOUCHARD excusée, Frédéric TOUTLEMONDE excusé et Danielle LEMAY.

Madame Estelle CLEUET a été élue secrétaire.

FINANCES COMMUNALES :

- **VOIRIE** : Le Maire rappelle les travaux qui avaient fait l'objet d'un avant projet sommaire à savoir ; reprise de la voirie au croisement des rues des écoles et de l'église 5.148€ttc (pour un seul côté rue des écoles, le département devant reprendre le profil de la RD 137 – rue de l'hérelle, rue de l'église) et le gravillonnage de la rue de Picardie en partie haute 7.467€ttc. Des travaux complémentaires ont été chiffrés, communication en est faite aux Conseillers :
 - rue de Picardie : du croisement rue du château au chemin non viabilisé après le parking ; remise en forme de la chaussée après rabotage sur 6cm env. et pose d'un enrobé coulé à froid et reprise du parking – estimés à 13.782 €ht
 - rue de Villers : travaux identiques aux précédents – estimés à 18.300€ht
 - rue des Fleurs : reprofilage partiel de la chaussée et pose d'une enrobé coulé à froid sur toute la chaussée – estimés à 6.236€ht

Ces travaux pourraient fait l'objet d'une subvention CIDT ; mais la C.Calm doit au préalable définir son projet de territoire en bureau puis en conseil communautaire et cela après l'été ; considérant qu'un crédit d'investissement de 35.434€ était inscrits au BP 2012, que les travaux pourraient être réalisés avant l'hiver par la Colas, le Maire propose de retenir l'ensemble des travaux énumérés qui se montent à 38.370,53[€] (rues de Picardie & de Villers) en investissement et env.13.000€ (rues des Fleurs & des Ecoles) en fonctionnement. Une subvention Ideal pourrait être sollicitée (maximum de 60.000€ de travaux sur 3 ans subventionnés à 20%).

Le Conseil Municipal, considérant l'état actuel des voies concernées, les risques de dégradations supplémentaires à attendre l'année prochaine et l'augmentation du coût de ces travaux, l'opportunité de voir se réaliser ces travaux avant la fin de l'année, décide de retenir l'ensemble du programme de voirie proposé par le Maire, l'autorise à signer tout document relatif à cette décision ainsi qu'à solliciter toutes subventions possibles. Les crédits prévus au c/2151 du BP2012 seront ajustés en conséquence par prélèvement sur le fonctionnement.

Allée des Coquelicots : La rétrocession de cette voie privée est toujours d'actualité. Le Maire a rencontré M. Viltart, propriétaire, en présence de M. Cauet de la Colas et de M. Petit de Via concept, pour définir le projet de voirie définitif à réaliser pour envisager cette rétrocession. Mais depuis la rencontre du 21 juin, M ; Viltart a signalé un changement de l'emprise de la voirie (chaussée et trottoir) . Il est essentiel que M Viltart définisse avec précision et définitivement cette emprise ainsi que le devenir des parcelles de terre labourable où aboutit cette voie, car viabilisées, elles deviendraient du terrain à bâtir ; les prescriptions techniques ne seraient alors plus les mêmes, le profil de la chaussée et l'évacuation des eaux pluviales s'en trouveraient modifiés, et le trafic automobile plus important obligerait à revoir la structure de la chaussée.

- **TARIFS Cantine & périscolaire :** Le Maire rappelle les tarifs actuels, à savoir 3,30€ le repas et 0,65€ la ½ heure de périscolaire (5€ l'al/2h. pour dépassement le soir). Le prestataire API, reconduit pour l'année 2012/2013 par le groupement de commande initié par la C.Calm, maintient son tarif à 2,29€. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, maintient à 3,30€ le prix du repas et porte à 0,70€ la ½ heure de périscolaire.**
- **PARKING rue du 8 mai :** Le Maire informe les Conseillers de l'arrangement financier conclu entre M Lenglet, représentant des propriétaires et M. Gosselin, restaurateur, quant à la mise à disposition du terrain servant de parking aux clients du restaurant rue du 8 mai par le versement d'une indemnité de 1.000€ ; il reste 200€/an à régler. Mme Patte propose d'accorder à M. Gosselin une location de salle polyvalente gratuite, à hauteur de 200€, en compensation, chargé à lui de verser le complément demandé. Le Conseil, après un tour de table, charge le Maire de finaliser cette proposition avec M. Gosselin.
- **Mobilier scolaire :** On compte 70 inscrits à l'école pour la prochaine rentrée ; compte tenu de la répartition par classe et de la taille des enfants, il est nécessaire de racheter 5 tables et 10 chaises ; la dépense est chiffrée à 934,07€.
Accord du Conseil ; la dépense sera portée en investissement c/2184 de même que le mobilier acheté en cours d'année (chaises & bancs).

DISSOLUTION du SISCO du Collège de MOREUIL : Le Maire rappelle que le Conseil, en séance le 28/06/11, n'a pas émis d'objection à la dissolution du Sisco dans le cadre de l'élaboration du Schéma départemental de coopération intercommunale de la Somme, que ce Schéma a été arrêté le 27/12/2011 par le Préfet et qu'il prévoit la reprise de compétences du Sisco par la C.Calm, que le Conseil, en séance du 24/11/11, a adopté la modification des statuts de la C.Calm dans ce sens ; il doit à ce jour, se prononcer sur la dissolution du Sisco comme toute commune y adhérant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la dissolution du Sisco du collège de Moreuil, à l'unanimité.

PROJET EOLIEN / proposition Valorem : Suite à la réunion du 19 juin à Mézières à l'initiative de M. Tokarski de Valorem, la société Santerre Energie constituée pour le parc éolien Mézières/Plessier/Hangest préconise d'ester en justice, pour accélérer la procédure du Tribunal administratif, contre les recours contestant les 3 permis de construire accordés par le Préfet, et propose aux communes de recourir aux services juridiques de Valorem pour réduire les frais des collectivités. Il convient donc de délibérer sur l'opportunité d'ester en justice.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas ester contre ces recours et de laisser l'instruction du Tribunal administratif suivre son cours même si le délai moyen est de 2 ans.

Le Maire informe ensuite les Conseillers de la visite de M. Hervé Martin de la Sté Electrawinds (développement, construction et exploitation de parcs éoliens) qui se propose de rencontrer le Conseil Municipal à la rentrée de septembre pour présenter sa société et aborder les possibilités de développement éolien sur les territoires classés en zone verte dans le Schéma Régional Climat Air Energie dont Plessier fait partie. Une présentation est également prévue aux responsables de la C.Calm. Un bureau de représentation est basé au Plessier, 15 rue d'Hangest. Le Conseil se prononce par 5 voix favorable à cette présentation. (4 contre).

QUESTIONS DIVERSES : Le Maire informe les Conseillers que le rapport d'activités 2011 de la C.Calm est à leur disposition en mairie ; chacun peut le consulter et en avoir copie.

Le présent extrait a été affiché à la porte de la mairie, en exécution de l'article 56 de la Loi du 5 avril 1884.

En Mairie, le 06 juillet 2012.

Le Maire,

